

MIEUX COMPRENDRE LA PROTECTION DES MAJEURS

Session de 1 jours soit 7,00 heures de formation

Programme de formation

Public visé

Cette formation s'adresse aux employés et cadre d'établissements et cadres des établissements, en contact avec des majeurs :

- Qui bénéficient d'une mesure administrative d'accompagnement (MASP) ou de protection judiciaire (sauvegarde de justice, curatelle; curatelle renforcée, tutelle)
- ou qui pourraient être accompagnés vers ces mesures, compte tenu de leurs difficultés et/ou de leur vulnérabilité.

Pré-requis

Être en poste en tant qu'intervenant à domicile

Objectifs pédagogiques

- Comprendre la philosophie et les principes de la loi du 05 Mars 2007 réformant la protection des majeurs, et des évolutions législatives intervenues depuis ;
- Identifier les intervenants et les instances impliqués dans la protection des majeurs ;
- Distinguer les mesures d'accompagnement administratives et judiciaires des majeurs (MASP, MAJ)
- Distinguer les mesures de protection judiciaire des majeurs(sauvegarde de justice, curatelle, tutelle)
- Connaitre et comprendre les procédures permettant la mise en oeuvre de ces mesures
- Mieux connaître la mission du mandataire (tuteur ou curateur, familial ou professionnel-MJPM), les contours et les limites de son intervention, pour communiquer et travailler efficacement avec lui

Description / Contenu

LA LOI DU 05 MARS 2007 et ses évolutions récentes

- o Son esprit- les innovations qu'elle apporte
- o Les grands principes de la protection des personnes vulnérables

LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

- Mesure administrative / MASP (mesure d'accompagnement Social Personnalisé)
- Mesure judiciaire : MAJ (mesure d'accompagnement judiciaire)

LES MESURES DE PROTECTION

- Sauvegarde de justice
- Curatelle(simple et renforcée)
- Tutelle
- Mandat de protection future
- L'habilitation familial

LA PROCEDURE DE MISE SOUS PROTECTION

- Les acteurs de la mise sous protection : juge, procureur, médecin inscrit, médecin traitant, famille et proches, entourage médicosocial
- L'exercice de la mesure de protection par le mandataire : tuteur familial, association tutélaire, mandataire individuel, préposé d'établissement
- Qui est le mandataire judiciaire à la protection des majeurs formation, déontologie, statut, agrément)
- Conditions d'exercice de la mesure (durée, financement, etc)

INTERVENTION DU MANDATAIRE DANS LES RELATIONS ESMS/MAJEUR PROTEGE

- Vie quotidienne(courrier, santé, trousseau, souvenirs de famille, CVS, etc)
- Charte des droits et des libertés du majeurs protégé(circulation, vote, culte, etc..)
- Finances (engagements de paiement, de demande d'aide sociale, etc)
- Problématiques particulières(Insolvabilité, addictions, troubles Psy, etc)

CAS PRATIQUE ECHANGES autour de problématiques rencontrées sur le terrain



Modalités pédagogiques

- Evaluation en cours de formation
- Test de connaissance
- Attestation remise au stagiaire
- Evaluation de la formation par le stagiaire en fin de session

Moyens et supports pédagogiques

Cas pratiques /échanges

Modalités d'évaluation et de suivi

- Test de connaissance
- Évaluation en cours de formation
- Attestation remise au stagiaire
- Évaluation de la formation par le stagiaire en fin de session